

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE VELVET ENERGY LTD. VISANT L'ACHAT DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DE IRON BRIDGE RESOURCES INC., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES (AU SENS DONNÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES) QUI POURRAIENT ÊTRE MISES EN CIRCULATION APRÈS LA DATE DE L'OFFRE (AU SENS DONNÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES), MAIS AVANT L'HEURE D'EXPIRATION (AU SENS DONNÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES) À L'EXERCICE, À L'ÉCHANGE OU AU RACHAT DE TOUT TITRE CONVERTIBLE (AU SENS DONNÉ À CE TERME DANS L'OFFRE ET NOTE D'INFORMATION).**

**AVIS DE LIVRAISON GARANTIE**

**visant le dépôt d'actions ordinaires de**

**IRON BRIDGE RESOURCES INC.**

**en réponse à l'offre présentée en date du 29 mai 2018 par**

**VELVET ENERGY LTD.**

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO) LE 12 SEPTEMBRE 2018 (LA « DATE D'EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE SOIT PROLONGÉE, ÉCOURTÉE OU RETIRÉE PAR L'INITIATEUR (AU SENS DONNÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES) CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.**

**UTILISEZ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE MAIS QUE :**

1. VOS CERTIFICATS ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES NE SONT PAS DISPONIBLES DANS L'IMMÉDIAT;
2. VOUS NE POUVEZ PAS RESPECTER LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE DE VOS ACTIONS ORDINAIRES DANS LES DÉLAIS REQUIS;
3. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE REMETTRE VOS CERTIFICATS ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À KINGSDALE ADVISORS (LE « **DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION** ») AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION À L'ADRESSE INDIQUÉE DANS LES PRÉSENTES.

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** ») peut être utilisé par les porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Iron Bridge Resources Inc. (« **Iron Bridge** ») pour accepter l'offre datée du 29 mai 2018 (l'« **offre** ») présentée par Velvet Energy Inc. (l'« **initiateur** »), qui vise l'achat, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre, telles qu'elles sont décrites dans la note d'information ci-jointe datée du 29 mai 2018 (collectivement, l'« **offre et note d'information** »), de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation, y compris les actions ordinaires qui pourraient être mises en circulation après la date de l'offre, mais avant l'heure d'expiration, à l'exercice, à l'échange ou au rachat de titres convertibles, au prix de 0,75 \$ en espèces par action ordinaire, seulement si :

- a) les certificats ou tout autre document attestant les actions ordinaires qui doivent être déposées en réponse à l'offre ne sont pas immédiatement disponibles;
- b) l'actionnaire ne peut pas respecter la procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires qui doivent être déposées en réponse à l'offre dans les délais requis;

- c) l'actionnaire n'est pas en mesure de remettre les certificats ou les autres documents requis au dépositaire et agent d'information au plus tard à l'heure d'expiration à l'adresse indiquée dans les présentes.

Dans le cadre de l'offre, les actionnaires recevront une somme de 0,75 \$ pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent. **Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'offre seront effectués en dollars canadiens.**

Les modalités et les conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie et en font partie intégrante. Les termes qui sont utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis, mais qui sont définis dans le glossaire de l'offre et note d'information, ont le sens qui leur est donné dans l'offre et note d'information ci-jointe.

Dans le présent avis de livraison garantie, le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

### **INSTRUCTIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE**

Tel qu'il est indiqué à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « Mode d'acceptation - Procédure de livraison garantie », si un actionnaire inscrit souhaite déposer des actions ordinaires en réponse à l'offre et que (i) les certificats attestant les actions ordinaires ou tout autre document attestant les actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles; (ii) l'actionnaire véritable ne peut effectuer la procédure de transfert par voie d'inscription en compte d'actions ordinaires à temps; ou (iii) le ou les certificat(s) et tous les autres documents requis ne peuvent être remis au dépositaire et agent d'information jusqu'à l'heure d'expiration, ces actions ordinaires pourront néanmoins être déposées en réponse à l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible ou par son entremise;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, comprenant une garantie de livraison d'un établissement admissible dont le libellé figure dans les présentes, parvient au dépositaire et agent d'information à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans le présent avis de livraison garantie, au plus tard à l'heure d'expiration;
- c) les certificats attestant toutes les actions ordinaires déposées ou tout autre document attestant les actions ordinaires déposées dans une forme appropriée aux fins de transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des actions ordinaires déposées ou un message de l'agent au lieu d'une lettre d'envoi, et tous les autres documents requis par les modalités de l'offre ainsi que la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant l'heure d'expiration.

Le présent avis de livraison garantie doit être remis en mains propres ou par messenger ou posté au dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans le présent avis de livraison garantie, au plus tard à l'heure d'expiration et doit comprendre la garantie d'un établissement admissible dont le libellé figure dans les présentes.

Un « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'Annexe I ou un établissement garant admissible membre d'un programme de garantie de signature Medallion approuvé, un membre du programme Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange Inc.

Le soussigné reconnaît que le prix des actions ordinaires qui seront déposées et dont l'initiateur prendra livraison ne sera réglé qu'après que le dépositaire et agent d'information aura reçu, dans les délais prévus : (i) les certificats attestant les actions ordinaires ou tout autre document attestant les actions ordinaires (ou, dans le cas d'un transfert d'inscription en compte en faveur du dépositaire et agent d'information, une confirmation d'inscription en compte des actions ordinaires); (ii) une lettre d'envoi dûment remplie et signée visant ces actions ordinaires, avec les

signatures garanties, au besoin, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi ou, dans le cas des actions ordinaires déposées selon la procédure de transfert d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte; et (iii) tous les autres documents requis par la lettre d'envoi avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant l'heure d'expiration.

L'initiateur tranchera, à son entière appréciation, toutes les questions relatives à la validité, à la forme, à l'admissibilité (notamment la réception dans les délais prévus) et à l'acceptation des actions ordinaires déposées en réponse à l'offre. Les actionnaires déposants conviennent que ces décisions seront définitives et exécutoires. L'initiateur se réserve le droit absolu de refuser tout dépôt qui, à son avis, n'est pas fait en bonne et due forme ou dont l'acceptation pourrait être illégale en vertu des lois de tout territoire. L'initiateur se réserve le droit absolu de renoncer à invoquer tout vice de forme ou toute irrégularité dans le dépôt d'actions ordinaires. Rien n'oblige l'initiateur, le dépositaire et agent d'information ou toute autre personne à donner avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité constaté à l'égard d'un dépôt, et ces personnes ne pourront être tenues responsables de l'omission de donner un tel avis. L'interprétation des modalités et des conditions de l'offre, de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi, du présent avis de livraison garantie et des autres documents connexes par l'initiateur sera finale et exécutoire.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas des intérêts ne s'accumuleront ni des montants ne seront versés par l'initiateur ou le dépositaire et agent d'information à quiconque déposera des actions ordinaires en raison de tout retard dans le règlement du prix des actions ordinaires acceptées aux fins de paiement dans le cadre de l'offre et que la contrepartie relative aux actions ordinaires déposées dans le cadre des procédures de livraison garantie sera identique à la contrepartie relative aux actions ordinaires déposées auprès du dépositaire et agent d'information avant l'heure d'expiration, même si le ou les certificats ou les autres documents attestant la totalité des actions ordinaires déposées, qui doivent être remis dans le cadre des procédures de livraison garantie décrites à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie », ne sont pas remis au dépositaire et agent d'information et, par conséquent, que le paiement fait par le dépositaire et agent d'information pour ces actions ordinaires ne sera fait qu'après la prise de livraison des actions ordinaires dans le cadre de l'offre et le règlement du prix de ces actions ordinaires.

Tous les pouvoirs qui seront conférés ou que l'on aura convenu de conférer dans les présentes seront irrévocables, dans la mesure permise par les lois applicables. Ils pourront être exercés advenant l'incapacité juridique ultérieure de l'actionnaire et, dans la mesure permise par les lois applicables, ils demeureront valides après le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité de l'actionnaire, et toutes les obligations de l'actionnaire qui sont prévues dans les présentes lieront ses héritiers, ses exécuteurs testamentaires, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants successoraux, ses successeurs et ses ayants droit.

Les questions et les demandes d'aide relatives à l'acceptation de l'offre et au dépôt d'actions ordinaires en réponse à l'offre auprès du dépositaire et agent d'information doivent être adressées au dépositaire et agent d'information, par téléphone au numéro sans frais 1-866-879-7650 de l'Amérique du Nord et au numéro 1-416-867-2272 de l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à l'adresse [contactus@kingsdaleadvisors.com](mailto:contactus@kingsdaleadvisors.com). Les actionnaires peuvent également communiquer avec leurs courtiers ou leurs autres intermédiaires pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

**DESTINATAIRE :** VELVET ENERGY LTD.

**ET :** KINGSDALE ADVISORS, à titre de dépositaire et agent d'information

Par la poste, par courrier recommandé, en  
mains propres ou par messenger

Numéro de téléphone sans frais de l'Amérique du  
Nord :

Kingsdale Advisors  
The Exchange Tower  
130 King Street West, bureau 2950  
Toronto (Ontario) M5X 1K6

Sans frais de l'Amérique du Nord : 1-866-879-7650  
De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-416-867-2272  
Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

**LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE REMIS EN MAINS PROPRES OU PAR MESSAGER OU POSTÉ AU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION, À SON BUREAU SITUÉ À TORONTO, EN ONTARIO, DONT L'ADRESSE EST INDIQUÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION ET DOIT COMPRENDRE LA GARANTIE D'UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE DONT LE LIBELLÉ FIGURE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.**

**LA LIVRAISON GARANTIE NE PRENDRA EFFET QU'À LA RÉCEPTION RÉELLE PAR LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION DU OU DES CERTIFICATS OU DES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES VISÉES PAR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, DE LA LETTRE D'ENVOI, DU OU DES CERTIFICATS OU DES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES QUI L'ACCOMPAGNENT ET DE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À SES BUREAUX SITUÉS À TORONTO, EN ONTARIO, OÙ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE EST LIVRÉ.**

**LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR AVALISER DES SIGNATURES SUR LA LETTRE D'ENVOI. LA SIGNATURE APPOSÉE SUR LA LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE OU D'UNE AUTRE FAÇON JUGÉE ACCEPTABLE PAR LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION (TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST REQUISE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTIONNAIRE DÉPOSANT QUI EST UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE) SI ELLE EST SIGNÉE PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE LE OU LES PROPRIÉTAIRES INSCRITS DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES OU SI LES ACTIONS ORDINAIRES QUI NE SONT PAS ACQUISES DOIVENT ÊTRE RETOURNÉES À UNE AUTRE PERSONNE QUE LE OU LES PROPRIÉTAIRES INSCRITS OU ENVOYÉES À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS QUI EST INDIQUÉE DANS LES REGISTRES DE IRON BRIDGE, OU ENCORE SI UN PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ EN FAVEUR D'UNE AUTRE PERSONNE QUE LE OU LES PROPRIÉTAIRES INSCRITS DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES. SI UNE LETTRE D'ENVOI EST SIGNÉE PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE LE OU LES PROPRIÉTAIRES INSCRITS DES ACTIONS ORDINAIRES ATTESTÉES PAR LE OU LES CERTIFICATS DÉPOSÉS AVEC CES ACTIONS, LE OU LES CERTIFICATS DEVRONT ÊTRE ENDOSSÉS OU ACCOMPAGNÉS D'UNE PROCURATION DE TRANSFERT D' ACTIONS APPROPRIÉE DÛMENT REMPLIE PAR LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT, ET LA SIGNATURE APPOSÉE À L'ENDROIT PRÉVU POUR L'ENDOSSEMENT OU SUR LA PROCURATION DE TRANSFERT D' ACTIONS DEVRA ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE.**

**LES DÉPÔTS D' ACTIONS ORDINAIRES EN RÉPONSE À L'OFFRE NE SERONT PAS ACCEPTÉS DE LA PART D' ACTIONNAIRES QUI RÉSIDENT DANS DES TERRITOIRES SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA DANS LESQUELS L'ACCEPTATION DE L'OFFRE SERAIT ILLÉGALE NI POUR LE COMPTE DE TELS ACTIONNAIRES. PAR LES PRÉSENTES, LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE QU'IL N'AGIT PAS POUR LE COMPTE OU AU PROFIT D'UNE PERSONNE D'UN TEL TERRITOIRE, QU'IL NE SE TROUVE PAS DANS UN TEL TERRITOIRE ET QU'IL NE FAIT PAS PARVENIR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DEPUIS UN TEL TERRITOIRE.**

Par les présentes, le soussigné dépose auprès de l'initiateur, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre, telles qu'elles sont décrites dans l'offre et note d'information, dont il accuse réception par les présentes, les actions ordinaires indiquées ci-dessous, conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie ».

<b>DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES EN RÉPONSE À L'OFFRE</b>			
<b>(En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre au présent avis de livraison garantie une liste conforme au modèle ci-dessous.)</b>			
<b>Numéro(s) de certificat(s) (si l'information est disponible)</b>	<b>Nom(s) au(x)quel(s) les actions ordinaires sont immatriculées (veuillez inscrire le(s) nom(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) inscrit(s) sur le(s) certificat(s))</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires attestées par le certificat*</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires déposées*</b>
<b>TOTAL :</b>			

\* Sauf indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé.

<b>SIGNATURES DES ACTIONNAIRES</b>	
Signature(s) du(des) actionnaire(s)	Adresse(s)
Nom (en caractères d'imprimerie)	
Date	Code postal ou code postal américain
Courriel	Numéro de téléphone (jour)

**GARANTIE DE LIVRAISON**  
**(Ne peut être utilisée comme garantie de signature)**

Le soussigné, un établissement admissible, garantit la livraison au dépositaire et agent d'information, à son adresse indiquée dans les présentes, des certificats attestant les actions ordinaires déposées aux termes des présentes dans une forme appropriée aux fins de transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des actions ordinaires déposées ou un message de l'agent au lieu d'une lettre d'envoi, et tous les autres documents requis par les modalités de l'offre ainsi que la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSX suivant l'heure d'expiration.

L'omission de se conformer à ce qui précède pourrait entraîner une perte financière pour cette institution admissible.

Nom de la société	Signature autorisée
Adresse de la société	Nom
Code postal ou code postal américain	Titre
Indicatif régional et numéro de téléphone	Date
Courriel	

**NE PAS ENVOYER DES CERTIFICATS OU D'AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. CES CERTIFICATS OU CES AUTRES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.**

**Le dépositaire et agent d'information dans le cadre de l'offre est**



**KINGSDALE** Advisors

Kingsdale Advisors  
The Exchange Tower  
130 King Street West, bureau 2950  
Toronto (Ontario) M5X 1K6

De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-416-867-2272  
Sans frais de l'Amérique du Nord : 1-866-879-7650  
Courriel : [contactus@kingsdaleadvisors.com](mailto:contactus@kingsdaleadvisors.com)

**Les questions et les demandes d'aide ou d'exemplaires supplémentaires du présent avis de livraison garantie et de l'offre et note d'information peuvent être adressées au dépositaire et agent d'information aux numéros de téléphone et à l'adresse susmentionnés, et on peut demander de l'aide à un courtier. Pour vous tenir au courant des faits nouveaux ou obtenir des renseignements au sujet de l'offre, visitez le site [www.VelvetEnergy.ca/IronBridgeOffer](http://www.VelvetEnergy.ca/IronBridgeOffer).**